

Faits

La longue marche du Tchad vers le point d'achèvement de l'IPPTE

Pages 4 - 5



Edito

« Quelles leçons tirées de l'échec du candidat tchadien aux élections à la présidence de la BAD? »

Pages 2

Gros plan

Les enjeux économiques de la dette publique

Page 6 - 8

N° 6 du 1er Juillet au 31 Août 2015 : L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE par le Tchad et ses enjeux

TEHAD ECO

Des idées innovantes pour le développement

Le Bimestriel du CROSET

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la soutenabilité de l'Economie Tchadienne



Interview : Pr Sylviane GUILLAUMONT JEANNENEY se prononce sur l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE par le Tchad

« Il est normal qu'un pays en développement s'endette pour financer des projets d'infrastructures qui conditionnent la croissance. Cependant un pays pétrolier doit dégager une épargne publique afin de financer les dépenses publiques d'investissement et aussi afin de constituer des réserves pour l'après pétrole. Cela suppose un solde primaire courant positif. » Page 9 - 10



Actualités économiques:

Adoption du premier collectif budgétaire 2015 après 4 mois de la LFI

Page 2

Conférence débat sur les Perspectives économiques en Afrique subsaharienne

Page 12

Les théories économiques et la dette des Etats africains Page 3



Opinions

Azoukalné MOUKENET aborde la question de "l'IPPTE et l'évolution temporelle des indicateurs dans le secteur de la santé."

Lauréat d'un double Master en Education et Santé publique et Analyse économique et développement international, l'auteur est un chercheur indépendant travaillant aussi bien en économie de la santé qu'en santé publique et statistique.

Page 10 - 11

Citation du mois

« L'argent public n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables. » Margaret THATCHER

Appel à contribution

« Tchad Eco invite toute personne désireuse de proposer un article pour le prochain numéro dont le thème est "Quel système éducatif pour la soutenabilité de l'économie Tchadienne" de se manifester avant le 30 Juillet 2015. »

Quelles leçons tirées de l'échec du candidat tchadien aux élections à la présidence de la BAD?



Par Jareth BEAIN

notre naïveté, que le Tchad et son candidat allaient remporter cette élection. Que s'est-il donc passé ce 28 Mai 2015 ?

Le candidat tchadien, faut-il le noter, a eu durant les six tours de vote, le soutien sans faille de ses deux fidèles alliés du bloc de l'Afrique de l'Ouest que sont la Mauritanie et le Niger; de certains pays de la CEMAC et de quelques pays d'autres blocs régionaux tels que la Libye, l'Algérie, le Soudan et le Djibouti. Au premier tour de vote, le candidat tchadien a réalisé un score de 11,6% du vote total, soit 18,51% du vote régional et 0% du vote des pays non africains. Il est important de relever que c'est au troisième tour du vote que l'Italie a été le premier pays non africain à voter pour le Tchad.

Nous sommes en droit de nous demander où étaient passés donc les partenaires historiques non africains du Tchad durant ce vote? Bien qu'au sixième tour, les Etats-Unis, l'Italie, l'Arabie Saoudite et le Koweït sont les pays non africains à voter pour le candidat tchadien, le candidat nigérian Akinwumi ADESINA arriva en tête avec 58,10% du vote total, le candidat tchadien Bedouma KORDJE occupa le deuxième rang avec 31,62% et la candidate capverdienne Christina DUARTE, troisième avec 10,27%. Le candidat tchadien perdit ainsi le poste tant convoité par les huit candidats en lice.

Quelles sont les leçons à tirer de ces élections? D'abord, il faut souligner que des considérations géopolitique et géostratégique étaient omniprésentes pendant ces élections. Bedouma KORDJE n'a pas démerité, loin de considérer les qualités et le profil de chaque candidat, ces résultats ont démontré que seules les qualités personnelles du candidat ne peuvent dicter l'issue de ces élections. Considérant ceci, ce fiasco interpelle-t-il le Tchad à recadrer sa politique étrangère? Vu sous cet angle, le poids économique du Nigéria comparativement au Tchad ne pourrait qu'inciter les puissances occidentales à voter en sa faveur. Malgré cela, les Etats-Unis d'Amérique ont quand même voté pour le Tchad au sixième tour de vote, acte louable en soit.

Le Tchad pensait bénéficier du soutien de ses partenaires occidentaux et africains en rétribution de son engagement dans la lutte contre le terrorisme et surtout son rôle majeur

Ça y est!!! Les nouvelles tant attendues sont tombées le 28 Mai 2015 au palais de congrès de Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Oui, plusieurs mois durant pour ne pas dire années, le Tchad s'était lancé dans la course pour le fauteuil présidentiel de la BAD en présentant son candidat Bedouma KORDJE. Tant le profil du candidat tchadien, le projet qu'il portait et l'aura du pays sur la scène internationale portaient à croire, peut-être à

le maintien de la paix sur le continent noir. Car pour les sacrifices consentis au Mali et au Nigéria, le Tchad pensait pouvoir gagner un parrainage en guise de reconnaissance de la part de ces pays et de la communauté internationale. Malheureusement, ce n'était pas le cas. Loin de remettre en cause ces interventions en raison du haut risque de régionalisation du terrorisme qui obérerait l'économie tchadienne, l'échec du pays pourrait signifier que seules les interventions militaires à répétition ne suffisent pas pour gagner l'adhésion de ses partenaires. Mais peut-être il faudrait les appuyer autrement par une politique étrangère pragmatique et ingénieuse.

Bien que le Tchad ait connu un échec, et d'ailleurs c'est la règle du jeu électoral, ces élections, faut-il le relever, ont eu un impact positif sur le Tchad. La campagne aura permis au pays d'avoir une visibilité plus importante sur la scène internationale autrement que par le succès de ses interventions militaires. La plupart des Tchadiens étaient unis autour de la candidature de notre compatriote Bedouma KORDJE. De même, le candidat Bedouma KORDJE, pour soutenir sa candidature à la BAD, a entrepris de multitudes réformes aux fins d'assainir les finances publiques. Ces réformes ont eu assez d'impacts positifs sur le Tchad et l'une des conséquences est l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Loin de remettre en cause ces interventions en raison du haut risque de régionalisation du terrorisme qui obérerait l'économie tchadienne, l'échec du pays pourrait signifier que seules ces interventions militaires à répétition ne suffisent pas pour gagner la voix des partenaires. Mais peut-être il faudrait les appuyer autrement par une politique étrangère pragmatique et ingénieuse.

En effet, le Tchad est le 36ème et dernier pays à atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE. Il a accueilli le 28 Avril dernier cette nouvelle qu'il attendait depuis 2001, date à laquelle le pays avait atteint le point de décision de cette initiative. Quelles sont alors les retombées attendues?

L'avantage direct de l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE est l'annulation de la dette du Tchad à hauteur de 1,1 milliard de \$ US. Le deuxième avantage est que l'atteinte de ce point d'achèvement est considérée aux yeux de la communauté internationale comme un signal de la bonne gouvernance économique. Cela permettrait au pays de se rendre pour juguler la chute des prix du baril de pétrole et de financer ses secteurs sociaux. Enfin, le Tchad pourrait

gagner en crédibilité et en image aux yeux de la communauté internationale, ce qui est favorable pour attirer les Investissements Directs Etrangers.

Comme nous l'avons annoncé dans nos précédentes lignes éditoriales, votre bimestriel Tchad Eco consacre largement cette 6ème parution à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE par le Tchad en analysant ses enjeux afin d'aider sans doute les pouvoirs publics dans leur mission. Il propose aussi des outils de base pour permettre aux lecteurs de comprendre techniquement et de manière simplifiée la question de la dette et les différents aspects de l'IPPTE en elle-même.

Adoption du premier collectif budgétaire 2015 après 4 mois de la LFI

Validée par le conseil des Ministres le 09 Avril 2015 avant d'être soumise à l'approbation des députés, une loi de finances rectificative (LFR) a été adoptée le lundi 18 mai 2015 par les élus du peuple au palais de la démocratie. Intervenu environ trois semaines après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE) par le Tchad, ce collectif budgétaire abroge la loi de finances initiale (LFI) adoptée fin décembre 2014 qui prévoyait des recettes de l'ordre de 1500 milliards de FCFA et des dépenses de 1700 milliards de FCFA avec un déficit budgétaire d'environ 177 milliards de FCFA. Espérant avoir intégré au mieux la dégradation du contexte économique mondial en 2015 qui s'annonçait déjà à l'époque, les autorités tchadiennes ont alors déclaré que ce gap de la LFI serait « financé essentiellement par les facilités élargies de crédits, l'émission des bons et obligations du Trésor et d'autres appuis budgétaires ». Comme à l'accoutumée, la LFR a porté sur une révision significative à la baisse des recettes et une légère diminution des dépenses. Le niveau des recettes est alors établi à 1093 milliards de FCFA et celui des dépenses réduit à 1506 milliards de FCFA pour un déficit se situant à environ 412,86 milliards de FCFA soit 133 % de plus que le déficit de la LFI et le plus bas niveau depuis 2009.

La réalité de la conjoncture économique nationale difficile due à la baisse des cours du pétrole et l'engagement du Tchad dans les opérations de paix dans la sous-région pose naturellement la question du financement de ce gap observé dans le budget national. En Août 2014, le conseil d'administration du FMI avait accordé au Tchad une Facilité Elargie au Crédit (FEC) triennal d'un montant de 122,4 millions de dollars dont 27,7 millions ont été décaissés le 27 Avril 2015 pour les efforts consentis par le pays dans l'assainissement des finances publiques. L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE offre au pays des perspectives de mobilisation de ressources dans des conditions optimales. Outre l'annulation d'une partie de la dette à l'égard du FMI et de la dette multilatérale (IDA et BAD) d'un montant global de 1,1 milliard de FCFA, le pays pourrait bénéficier des prêts à des taux concessionnels, d'un rééchelonnement de sa dette et des appuis budgétaires plus importants. Le pays envisage également l'émission des bons de trésor et le lancement d'un emprunt obligataire sur le marché financier de la sous-région pour absorber le déficit abyssal.

Rony Djekombe

Les théories économiques et la dette des Etats africains

L'Etat, n'étant pas un acteur économique comme les autres, le financement de ses dépenses a toujours été sujet de controverses et des débats. Il semble d'ailleurs que c'est le seul sujet ayant trait aux ressources que les non économistes abordent de façon décomplexée avec les spécialistes du domaine. C'est ainsi que du temps des rois mages à l'époque des démocraties républicaines, le financement des dépenses de l'institution publique et la question de son déficit ont divisé au-delà des cercles économiques. Malgré la pluralité des opinions sur le sujet, nous avons globalement regroupé celles-ci en deux grandes familles : il y a ceux qui estiment que l'Etat en tant que garant de la puissance publique devrait avoir accès aux ressources de façon illimité et d'autres qui estiment que la non limitation de ses ressources peut entraîner des comportements déviants et perturber l'allocation des ressources à la collectivité. Il est bon de savoir que la position prise par tous ces auteurs renvoie implicitement au rôle de l'Etat dans l'économie. Ceux qui voient en l'Etat la capacité de garantir les fonctions régaliennes et sociales minorent les effets de la dette publique ; ceux qui le voient comme le garant de l'ordre institutionnel trouvent que la dette publique est un fardeau qui pèse sur les citoyens.

ces auteurs lorsque la demande effective (dépenses d'investissement et de consommation réalisées) est insuffisante pour assurer le plein-emploi. L'Etat peut améliorer cette situation en augmentant la demande publique. La création monétaire dont il détient le monopole peut permettre d'augmenter les dépenses publiques dans la réalisation des grands travaux. Cela est de nature à améliorer la situation initiale. Arbitré par les marchés financiers les taux d'intérêts sur la dette des Etats n'évoluent pas selon la loi du marché mais selon un comportement dit « moutonnier » ou le cours d'un actif peut varier selon l'opinion des leaders du marché ou des agences de notation sans que sa valeur fondamentale ne se modifie. Ainsi certains Etats malgré les politiques d'austérité qui compriment les dépenses ont des dettes publiques en constante évolution.

De nos jours les partisans de l'endettement public comme André Orléan, reprennent les arguments de Keynes et s'opposent aux théories qui voudraient que l'Etat vive essentiellement de ses recettes. Leur argument se fonde sur le fait que depuis l'abandon des planches à billets et du financement des emprunts via la banque centrale, les dettes des Etats évoluent dans des proportions très éloignées des fondamentaux de l'économie. Dans ces conditions

keynésienne. Dans ce contexte, les moyens internes ne suffisent plus à réaliser tous les projets. La genèse de cet engrenage commence à partir de 1973 lors du premier choc pétrolier, le prix du pétrole multiplié par cinq, apporte des revenus confortables aux pays producteurs de pétrole qui les placent à leur tour dans les banques occidentales : ces dernières les proposent aux pays africains contents de s'endetter à des taux faibles pour financer leur programme de développement. C'est la naissance de la partie privée de la dette des pays africains. Dans le même temps les marchandises produites au Nord ont du mal à trouver preneur à cause de la récession économique et du début du chômage massif. Ces pays riches décident alors de distribuer du pouvoir d'achat au Sud, afin de les inciter à acheter les marchandises du Nord. C'est ainsi que sont mis sur pied des prêts d'Etat à Etat, souvent sous forme de crédits d'exportations. C'est la naissance de la partie bilatérale de la dette extérieure des pays africains. La dette multilatérale quant à elle a commencé à prendre du volume entre 1968 à 1973, pendant cette période la Banque mondiale va inciter les pays africains à emprunter dans l'espoir affiché de financer la modernisation de leur appareil d'exportation et les connecter au marché mondial.

Les politiques d'inspiration keynésienne ont montré leurs limites, à la fin de l'année 1979, de commun accord l'idée est de tourner cette page et désormais ce sont les options libérales qui sont privilégiées (austérité budgétaire et baisse drastique des budgets sociaux "non-productifs" ; dévaluation de la monnaie locale ; taux d'intérêt élevés). La dérégulation de marchés monétaires et financiers en occident intervient en même temps que la suspension des planches à billets pour les pays africains membre du FMI. Les Etats pour lutter contre l'inflation doivent s'endetter sur des marchés financiers ou les taux d'intérêts influencés par la hausse des taux américains et le risque pays est en constante évolution. De l'ordre de 4-5 % dans les années 1970 les taux d'intérêt sur la dette des pays africains, augmentent brutalement avec les taux américains, et passent à 16-18 % au moins, voire davantage. Par conséquent, du jour au lendemain, un pays africain doit rembourser trois fois plus d'intérêts. Le comble pour ces pays est que les emprunts massifs contractés par les dirigeants n'ont pourtant que très peu profité aux populations.

LA THÉORIE LIBÉRALE ET LA DETTE PUBLIQUE

Les thèses libérales qui s'opposent à l'accumulation de la dette publique ont connu un franc succès au cours des années 1960 lorsque de par le monde le financement des déficits publics par la création monétaire et l'augmentation des impôts aboutissent à une récession économique caractérisée par un chômage et une inflation galopante. Les partisans de cette théorie dont les plus connus sont Hayek, Ricardo, Barro et Buchanan démontrent que le recours au déficit public peut nuire à la collectivité dans le cas où l'emprunt de l'Etat peut évincer les investissements privés (effet d'éviction), augmenter les impôts dans le futur (équivalence ricardienne) ou créer de distorsions des prix dans le cas du financement des déficits par la création monétaire (Effet Cantillon). Ils en appellent donc à un Etat responsable qui vive essentiellement de ses recettes et qui assume ses dettes sans aucune facilité. L'hypothèse de base de ce courant de pensée est que l'Etat débarrassé des obligations sociales se contente de fournir les services régaliens qui créent les conditions favorables à la croissance économique. L'augmentation des recettes publiques permettra de réduire ainsi les dettes publiques. L'arithmétique de base à cette théorie est que le taux de croissance doit être supérieur au taux d'intérêt obligataire sur la dette publique. Le succès de ces thèses explique son adoption dans une large partie du monde. Aux Etats-Unis et en Angleterre, Ronald Reagan et Margaret Thatcher amorcent la dérégulation monétaire et financière nécessaire pour favoriser les possibilités des emprunts publics sur les marchés financiers. Le traité de Lisbonne qui a servi de base à la création d'un marché commun dans la zone euro suspend définitivement le recours des Etats aux prêts de leur banque centrale en mars 1973. En Afrique à la fin des années 1970, qu'ils soient dans une union monétaire ou en change libre tous les pays sont contraints aux mêmes restrictions sous la houlette du FMI.

DÉFICIT PUBLIC, UN LEVIER DE CROISSANCE

Contrairement aux libéraux, Keynes et tous les auteurs qui soutiennent la thèse de l'interventionnisme étatique estiment que l'augmentation de la dépense publique peut être un levier de croissance ou un régulateur de l'activité économique. Pour

Arbitré par les marchés financiers les taux d'intérêts sur la dette des Etats n'évoluent pas selon la loi du marché mais selon un comportement dit « moutonnier » où le cours d'un actif peut varier selon l'opinion des leaders du marché ou des agences de notation sans que sa valeur fondamentale ne se modifie. Ainsi certains Etats malgré les politiques d'austérité qui compriment les dépenses ont des dettes publiques en constante évolution.

les keynésiens se posent la question de savoir pourquoi demander à l'Etat de vivre uniquement sur ses ressources si ces dettes peuvent s'élever sans augmentation des dépenses publiques ? Ils tirent la conclusion que les Etats outre les impératifs régaliens ont des obligations sécuritaires, sociales et culturelles que la logique marchande n'intègre pas dans la détermination des taux d'intérêt. Dans ce cas les agences de notation qui sont créées à l'origine pour orienter les investisseurs privés ne peuvent être des baromètres de la vie des nations.

ENDETTEMENT PUBLIC DES PAYS AFRICAINS

Comment expliquer la dette des pays africains ? Les théories économiques que nous venons de passer en revue permettent de comprendre leur évolution mais n'en sont pas vraiment responsables. Outre la gabegie et la corruption qui caractérisent ces pays les orientations des politiques économiques qui ont accompagné l'endettement des pays africains s'observent sur deux périodes distinctes. De 1970 à nos jours, les pays africains ont d'abord choisi les thèses keynésiennes avant de se voir imposé les options libérales.

Au début des indépendances devant la quasi absence d'un secteur privé dynamique l'ensemble des pays du continent applique une politique économique à tout point de vue semblable à la vision

NÉCESSITÉ DE RÉFORMES

Au regard de l'histoire et à la lecture des théories économiques nous pouvons affirmer que la dette des Etats africains est née des options keynésiennes mais a été nourrie et entretenue par la gabegie et les options libérales. S'il est établi que les limites de l'interventionnisme étatique sont certaines dans le temps pourquoi les options libérales ont d'avantage augmenté la dette qu'ils étaient censés réduire ? La réponse à cette question se trouve dans le fait que depuis la libéralisation financière des années 1970 les taux de croissance et les taux d'intérêts obligataires évoluent dans des dimensions très différentes. Alors que le taux de croissance est déterminé par la capacité de production interne d'un pays le taux d'emprunt obligataire est déterminé sur un marché financier de plus en plus volatile. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible à un Etat de créer de la richesse au même taux que le taux des obligations. Les propositions de réformes pour réduire la dette des pays africains doivent s'articuler autour de la suspension des prêts sur les marchés financiers internationaux et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

Beguy DJIMHOUNOM

La longue marche du Tchad vers le point d'achèvement de l'IPPTE

Cette bonne nouvelle, attendue depuis plus de 14 ans, avait d'abord fuité le 24 avril dans un article en ligne du magazine panafricain Jeune Afrique qui aurait eu l'information grâce à une source interne. Elle sera confirmée quelques jours plus tard par un communiqué conjoint du FMI et de la Banque Mondiale datant du 29 avril 2014 annonçant l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE avec à la clé une réduction de dette multilatérale et bilatérale d'un montant estimé à près de 1,1 milliard d'USD. Cette atteinte est le résultat d'un long parcours dont la première étape avait été franchie dès le 22 mai 2001, date de l'atteinte du point de décision.

UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE POUR LES FINANCES PUBLIQUES ASPHYSIÉES

L'atteinte du point d'achèvement permet au Tchad de bénéficier d'une annulation immédiate de 170 millions USD de dette au titre de ses engagements vis à vis du FMI et une partie de sa dette multilatérale

Ensuite viennent les créanciers commerciaux (essentiellement la dette auprès de la Chine Taiwan) - 28% suivi des autres créanciers bilatéraux - 18% (Chine et Lybie principalement). Les créances auprès du Club de Paris (France et Italie) ne représentaient que 4% de la dette extérieure totale.

UN PARCOURS PARSEMÉ D'MBÈCHES

Le pays a connu un long processus pour parvenir à l'atteinte du point d'achèvement. Quand il a atteint le point de décision en 2001, le Conseil d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale avait alors approuvé en sa faveur un allègement de dette de 170,1 millions USD. Par la suite, des problèmes de gouvernance en matière de gestion des finances publiques et le désaccord avec la Banque Mondiale relatif à la modification par le gouvernement des dispositions clés de la loi 001 portant Gestion des Revenus Pétroliers ont empêché le pays d'atteindre le point d'achèvement. En effet, le Tchad a depuis lors été perçu comme un pays connaissant de graves problèmes de gouvernance comme le témoigne les faibles scores enregistrés dans le cadre de différentes notations sur la transparence et le climat des affaires (CPIA, Doing Business, indice Mo Ibrahim, etc.)

QUESTIONS DE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les réformes de la gestion des finances publiques en vue d'assurer une plus grande transparence qui avaient pris du retard et le fait que la gestion du budget de l'Etat soit centralisée expliquent aussi le retard de l'atteinte du point d'achèvement. Ces retards expliquent pourquoi les donateurs avaient fait preuve de réticences à offrir un appui budgétaire direct et la plupart de leur financement était canalisé directement vers les projets de développement. En outre les conséquences des conflits internes passés,

(IDA, BAD). Cela constitue une bouffée d'oxygène pour l'économie et le budget du Tchad qui souffrent actuellement de la chute du cours du baril. Cette décision intervient 8 mois après que le Conseil d'Administration du FMI ait approuvé en faveur du Tchad un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour un montant total d'environ 122,4 millions de dollars.

En terme nominal, la dette extérieure tchadienne a considérablement augmenté tandis qu'en pourcentage du PIB, celle-ci a baissé du fait de l'accroissement du PIB induit par le secteur pétrolier. Ainsi, entre 1992 et 2012, en pourcentage du PIB, la dette extérieure est passée de 110 à 14%. Exprimé en niveau par contre, celle-ci est passée de 634 millions UDS en 1991 à 1831 millions USD en 2012 soit un accroissement en moyenne annuelle de l'ordre de 5,18%.

Notons que cette dette a connu une brusque évolution rapide à partir des années 2000 qui correspondent au début des investissements dans le secteur pétrolier tchadien suivi de la mise en exploitation des champs pétroliers de Doba en octobre 2003. Cela s'explique aussi par la reprise de la coopération avec la République Populaire de Chine qui,

l'instabilité dans les pays voisins, les crises alimentaires successives provoquées par une pluviométrie insuffisante et les faiblesses de la gestion budgétaire ont retardé la mise en œuvre des programmes financiers et non financiers appuyés par le FMI et compromis par conséquent le respect d'un certain nombre d'indicateurs déclencheurs de l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE. Toutefois, avec le retour à une relative stabilité du pays à partir du deuxième semestre 2008, d'importants progrès ont été réalisés dans la conduite de la politique économique et notamment la construction d'infrastructures essentielles au développement.

LA DIMENSION POLITIQUE DU POINT D'ACHÈVEMENT DE L'IPPTE

D'après le magazine la Lettre du Continent, des arguments politiques et un appui discret de la France aurait également joué (LC n° 705 du 6 mai 2015). Le magazine défend la thèse selon laquelle la décision des institutions de Brettons Wood serait une forme de récompense pour le Tchad pour sa mobilisation sur plusieurs théâtres d'opérations en Afrique et dont les finances publiques sont dans une situation difficile du fait de la baisse du prix du pétrole et de la hausse des dépenses en vue de lutter contre la secte islamiste nigériane Boko Haram. Cet argument semble être corroboré par le communiqué du Conseil d'Administration qui précise que «le pays a pris les décisions clés, les actions et les mesures requises non pour tout mais quatre des quinze déclencheurs incluant la préparation participative d'une stratégie complète de réduction de la pauvreté (PND) et son exécution satisfaisante pendant au moins une année et le maintien continue d'une stabilité macroéconomique comme constaté avec la mise en œuvre satisfaisante d'une FEC.»

Cette décision des institutions de brettons Wood arrive d'autant plus à point nommé que la baisse des cours du brut a relevé l'ampleur de la dépendance du Tchad au secteur pétrolier. Il assurait plus de 70 % des recettes budgétaires, 90 % du total des exportations de biens et 30% du PIB nominal en 2013 (Rapport FMI no 13/284).

avec la Lybie, constituent les principaux créanciers bilatéraux du Tchad (hors Club de Paris). Ainsi, en 2013, la dette chinoise représentait à elle seule 7% de la dette bilatérale du Tchad (201,8 millions USD). Pour la Lybie, la créance du pays sur le Tchad se chiffrait en fin 2013 à 9,3% de la dette extérieure totale du pays soit 262 millions USD.

En termes de répartition, la dette tchadienne annulée est en majorité détenue par des créanciers multilatéraux avec respectivement le guichet IDA (International Development Association) de la Banque Mondiale - 29% suivi du Fond Africain de Développement de la BAD - 13%.

LA DETTE TCHADIENNE EN CHIFFRES

1,1 milliards d'USD à annuler dont 1 milliards USD détenus par les créanciers multilatéraux et le reste par des bilatéraux et commerciaux

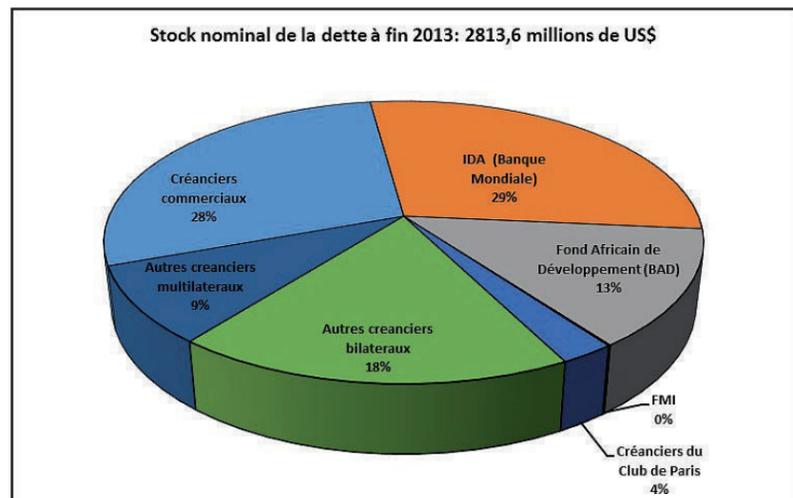
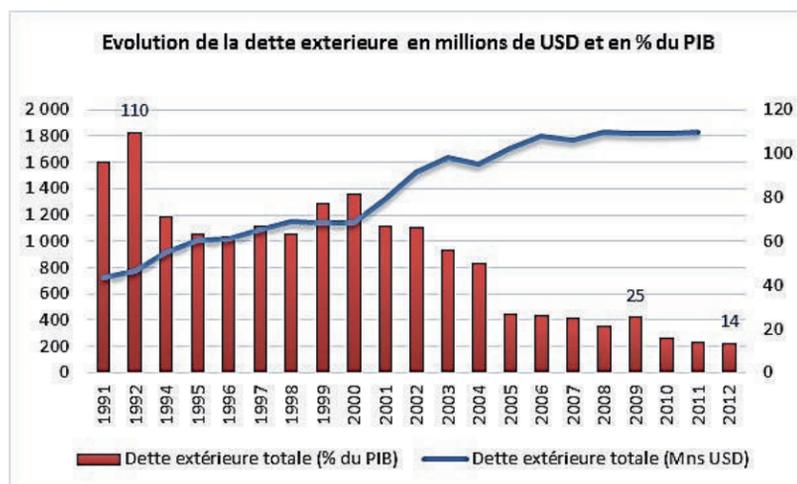
En % des exportations, la dette annulée représenterait 55,1 % en fin 2013 pour 31,3 % en fin 2015 et 12.5% en 2019.

1,1 Milliards d'USD représentent 658,05 milliards de FCFA (taux de change de 1\$ pour 598,23 FCFA)

9,34 % du PIB nominal et 51% du budget de l'année 2013

IMPACTS DE L'ANNULATION DE LA DETTE

L'atteinte du point d'achèvement ouvre la voie à une nouvelle ère au Tchad. En effet d'après Paul NOUMBA UM, Directeur pays de la Banque Mondiale, dans les prochains mois, son institution présentera son document de stratégie pays couvrant la période 2016-2020 qui sera axé sur les aspirations de développement du Tchad notamment en termes de développement rural, santé, éducation, protection sociale et gouvernance. Il convient de noter que l'évolution des performances macroéconomiques du Tchad après l'atteinte du point d'achèvement sera sensible à la politique économique du gouvernement mais aussi aux exportations pétrolières. En particulier, le FMI insiste sur le fait qu'une gestion macroéconomique saine, des efforts en termes de diversification des exportations et une gestion prudente de la dette seront importantes pour la soutenabilité de la dette tchadienne.



page suivante

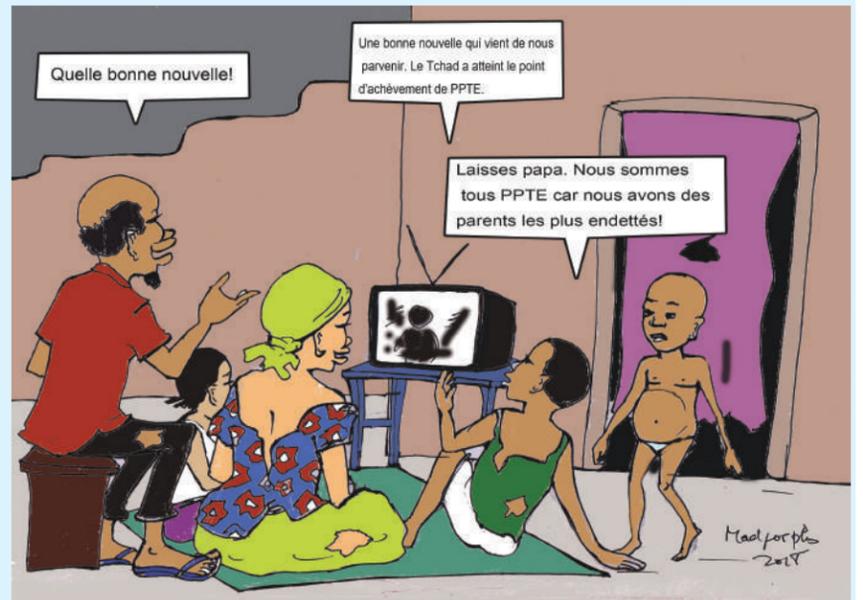
D'après Mauricio VILLAFUERTE, chef de mission du FMI pour le Tchad, « L'atteinte du point d'achèvement PPTe représente une réalisation importante et un jalon pour le Tchad. Il reflète l'amélioration significative de la gestion économique au cours des dernières années, ... » L'atteinte du point d'achèvement permettra sans nul doute au gouvernement d'allouer plus de ressources à la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique. Cependant, même si des dispositions de contrôle seront mises en place afin de s'assurer d'une utilisation efficiente de la dette r  c  d  e, la r  duction de la pauvret   au Tchad au moyen du budget de l'Etat n  cessitera une r  elle volont   des pouvoirs en place. Cette volont   se manifesterait si les cercles de d  cision s'att  lent    lutter contre la corruption dans l'ex  cution des d  penses publiques notamment mais aussi une bonne allocation des ressources pour les d  penses courantes de l'Etat. En effet, un rapport de la Banque Mondiale datant de 2013 montre que malgr   les investissements importants consentis

dans les secteurs de la Sant   et de l'Education, les indicateurs de r  sultats dans ces domaines sont peu reluisants (Rapport No 80935-TD). L'une des raisons   voqu  es par le rapport est le faible niveau des d  penses de fonctionnement notamment pour l'  quipement et les d  penses courantes des infrastructures r  alis  es. Am  liorer les indicateurs sociaux passe donc par une allocation efficiente de ces d  penses et les partenaires au d  veloppement du Tchad sont interpell  s    ce niveau en vue de s'assurer du bon usage de ressources r  c  d  es en mettant en place par exemple des m  canismes de contr  le drastique. C'est    ces conditions que l'annulation de la dette tchadienne profiterait v  ritablement au d  veloppement socio-  conomique du Tchad.

Guy Dabi GAB-LEYBA

Initiative en faveur des Pays Pauvres Tr  s Endett  s (IPPTe) pour les Nuls

Enfin, le Tchad a atteint le point d'ach  vement de l'initiative PPTe. Comme le dirait le com  dien ivoirien AGALAWAL, nous sommes tous PPTe, comme ses Parents Pauvres Tr  s Endett  s. Non, je plaisante. Mais c'est une bonne nouvelle pour le pays, il pourra b  n  ficier des avantages y aff  rents. Cependant, c'est quoi exactement l'initiative PPTe ? L'initiative PPTe est un m  canisme international d'all  gement de la dette, qui fournit une aide tr  s sp  cialis  e aux pays les plus pauvres. Elle a   t   lanc  e au sommet de G7 en France en 1996 sur proposition conjointe de la Banque mondiale et du FMI suite au constat que certains pays tr  s pauvres dans le monde ne pourraient pas rembourser leurs dettes vis-  -vis des cr  anciers internationaux. Il s'agit d'un effort majeur consenti par la communaut   financi  re internationale qui inscrit l'all  gement de la dette dans le cadre de la r  duction de la pauvret   en veillant    garantir    ce que les restructurations indispensables et le d  veloppement d'un pays ne soient pas compromis par le service d'une dette dont le niveau reste insoutenable. Depuis lors la communaut   financi  re internationale ainsi que les Autorit  s nationales ont   cruv   en vue de ramener la charge de l'endettement ext  rieur des pays pauvres tr  s endett  s    un niveau soutenable. Cette initiative a   t   r  vis  e et renforc  e en 1999 au sommet de G7 en Allemagne et rebaptis  e IPPTe renforc  e et a permis au FMI d'octroyer plus rapidement un all  gement plus substantiel    un plus grand nombre de pays et de renforcer les liens entre l'all  gement de la dette, la r  duction de la pauvret   et la politique sociale.



De plus en 2005, en vue d'acc  l  rer les progr  s vers la r  alisation des Objectifs du Mill  naire pour le d  veloppement (OMD) des Nations Unies, l'initiative PPTe a   t   compl  t  e par l'Initiative d'All  gement de la Dette Multilat  rale (IADM). L'IADM pr  voit l'all  gement de la totalit   des dettes admissibles par trois institutions multilat  rales    savoir le FMI, la Banque Mondiale et la BAD pour les pays parvenus au bout du processus de l'IPPTe. D'autres institutions financi  res internationales ainsi que d'autres partenaires ont ensuite adh  r      cette initiative. Cependant, afin de garantir la bonne utilisation des ressources suppl  mentaires issues de l'annulation de la dette des PPTe, les pays doivent mettre en place un certain nombre de r  formes et politiques structurelles et sociale visant la r  duction de la pauvret  . Le processus de l'initiative PPTe se fait en deux   tapes principales. Au d  but du processus (point de d  cision), un all  gement int  rimaire de la dette est accord   au pays   ligible et, lorsque celui-ci respecte ses engagements, un all  gement int  gral de sa dette lui est accord   (point d'ach  vement). Le processus est tr  s souple car il n' existe pas de calendrier particulier pour atteindre ces deux   tapes. La premi  re   tape du processus s'appelle le point de d  cision. Pour b  n  ficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTe, un pays doit satisfaire les quatre conditions suivantes : (i) normaliser ses relations avec les institutions multilat  rales (Banque Mondiale, FMI,...) et   tre   ligible    emprunter aupr  s de ces institutions ; (ii) faire face    une charge d'endettement insoutenable (voir partie BA. BA de l'  conomie sur la soutenabilit   de la dette) et pour laquelle, les m  canismes traditionnels d'all  gement de la dette traditionnels ne peuvent s'attaquer ; (iii) donner la preuve que des r  formes pr  cises ont   t   r  alis  es et que le pays a men   une politique   conomique avis  e dans le cadre de programme appuy   par la Banque Mondiale et le FMI et (iv)   laborer un document de strat  gie pour la r  duction de la pauvret   (DSRP) auquel toutes les parties prenantes aient   t   particip  es sur tout le territoire national. Il faut noter que ces mesures sont prises en amont de l'  tape du point de d  cision et qu'elles conditionnent l'  ligibilit   du pays    cette   tape. Ce qui d  clenche, une fois le pays   ligible au point de d  cision    l'all  gement int  rimaire de sa dette ext  rieure vis-  -vis de ses cr  anciers et de l'engagement de la communaut   internationale de ramener la dette du pays    un niveau jug   soutenable. La deuxi  me   tape du processus s'appelle le point d'ach  vement. Lorsqu'un pays atteint ce point, il b  n  ficie de la r  duction int  grale et irr  vocable de sa dette au titre de l'initiative PPTe. Afin d'atteindre le point d'ach  vement et b  n  ficier de la r  duction int  grale de sa dette, un pays doit   tablir une nouvelle fois la preuve de r  sultats satisfaisants au regard des programmes et r  formes soutenus par la Banque Mondiale et le FMI. Une fois de plus, aucune date limite n'est impos  e pour l'atteinte du point d'ach  vement et le pays doit satisfaire cependant trois conditions: (i) la mise en   uvre satisfaisante de r  formes fondamentales de politique structurelle approuv  es au point de d  cision; (ii) le maintien d'une stabilit   macro-  conomique; (iii) l'adoption et la mise en   uvre

C  sar BAIRA DERING

B.A-BA de l'  conomie: Qu'est-ce qu'une dette soutenable ?

La notion de la soutenabilit   ou de la viabilit   de la dette fait partie des th  mes les plus controvers  s en   conomie. Et l'actualit   mondiale, notamment la situation de la crise grecque illustre cette controverse. Je n'ai aucune pr  tention de mettre fin    ce d  bat auquel cas je pourrais r  ver un prix Nobel d'  conomie un jour. Soyons s  rieux, je tente de vous expliquer en de termes, j'esp  re simples, cette notion car comme le disent Sturzenegger et Zettelmeyer (2006), «la viabilit   de la dette est un des concepts les plus utilis  s mais aussi les plus abus  s dans les d  bats r  cents sur la pr  vention et la r  solution des crises de la dette souveraine. [...]C' est un art plus qu'une science et son analyse implique une multitude de m  thodes alternatives.»

Prenons le budget d'un Etat, lorsque les d  penses sont sup  rieures aux recettes mobilis  es, l'Etat peut recourir    la dette aupr  s des r  sidents (banques nationales, secteur priv  , ...) ou aupr  s des partenaires multilat  raux (FMI, Banque Mondiale...) ou bilat  raux (pays cr  anciers) ou encore aupr  s des march  s financiers (bourse, banques, ...) pour   quilibrer ce budget. On parle d'une dette insoutenable lorsqu'au moment de rembourser cet emprunt l'Etat a recours    d'autres emprunts (jeu de ponzi) ou change sa politique budg  taire. Cela voudrait dire que l'Etat augmente les imp  ts afin de rembourser la dette et ses int  r  ts ou r  duit les d  penses publiques. Car tous ces changements de la politique budg  taire engendrent des distorsions qui sont nuisibles    l'  conomie. Si,    politique budg  taire inchang  e, la dette actuelle peut   tre couverte par les exc  dents primaires futurs (exc  dent du solde primaire = Recette - D  pense hors service de la dette), on peut parler d'une

REMAJJI Christelle

Les enjeux économiques de la dette publique

Le débat sur la dette s'invite dans les agents économiques résidents (dette intérieure) soit auprès des prêteurs nationaux (dette intérieure) soit auprès des prêteurs étrangers (dette extérieure). Cette distinction n'est pas anodine car nous verrons par la suite que les deux dettes n'ont pas les mêmes effets sur d'autres agrégats. La dette publique est donc l'ensemble des engagements financiers pris sous formes d'emprunts par l'État, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement. Pour des raisons d'uniformisation, de consolidation et de comparaison internationale, le FMI préconise que le secteur public regroupe l'administration centrale, les fonds extrabudgétaires, les agences et organismes autonomes qui jouent un rôle dans les politiques de l'administration centrale et qui dépendent plus ou moins d'elle.

COMMENT MESURE-T-ON LE NIVEAU DE LA DETTE?

La dette publique est le montant des engagements financiers pris par un secteur public vis-à-vis de ses créanciers. Conceptuellement, la dette publique est mesurée sous forme d'un ratio représentant le volume de la dette rapporté au produit intérieur brut. L'idée est de comparer le niveau de la dette à la taille de l'économie. Cette mesure a un double sens. Elle donne une indication aux créanciers du pays sur la possibilité de continuer ou non à lui prêter de l'argent et surtout à quel taux car le risque souverain est une fonction croissante de ce ratio. Cette mesure fournit aussi des instruments aux pays sur la manière où les ajustements peuvent être faits: augmenter les recettes (par la fiscalité), réduire les dépenses (via des coupes budgétaires) ou booster l'économie – agir sur le PIB (politique de relance Keynésienne).

Deux types d'indicateurs sont traditionnellement calculés pour apprécier

le niveau de la dette: les indicateurs de flux et les indicateurs de stock. Parmi la famille des indicateurs de flux, trois ratios, chacun répondant à une question précise de politique budgétaire, sont utilisés pour évaluer la soutenabilité de la dette publique: le solde primaire, le solde conventionnel et le solde opérationnel. Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors paiement de l'intérêt de la demande. C'est une mesure de la politique budgétaire d'aujourd'hui dans ce sens où l'exclusion des intérêts des dettes précédentes permet d'apprécier l'effort budgétaire du moment. Cet indicateur permet de mesurer la soutenabilité de la politique budgétaire car il permet de répondre à la question quel est le solde budgétaire nécessaire pour rendre la dette du pays soutenable. Le solde budgétaire conventionnel ou global est la différence entre les recettes et les dépenses y compris le paiement d'intérêt. De ce fait, cet indicateur mesure la variation de l'endettement brut de l'Etat. Enfin, le solde opérationnel est le solde conventionnel corrigé de l'inflation.

L'évaluation des actifs des Etats fait apparaître une distinction importante entre la dette nette et la dette brute. Traditionnellement les économistes préfèrent utiliser la dette nette, c'est-à-dire sans inclure les actifs des Etats (actions, infrastructures, patrimoine, ...), pour deux principales raisons: sur le plan comptable, il est difficile d'évaluer monétairement le patrimoine public, tel est l'exemple d'une forêt et ce patrimoine est peu liquide dans le sens où on ne peut pas le monétariser facilement pour rembourser sa dette.

QU'EST CE QUI EXPLIQUE LE NIVEAU DE LA DETTE PUBLIQUE?

La littérature économique identifie deux

catégories de variables qui influencent le niveau de la dette publique, à savoir: (i) les variables économiques et (ii) les variables politiques. Nous tenons à préciser qu'un solde primaire négatif n'est pas nécessairement nuisible à l'économie dans le sens où il peut résulter, par exemple, d'une hausse des dépenses d'indemnisation de chômage qui ont vocation à soutenir la demande en situation de récession. En ce qui concerne les variables économiques, nous partons du ratio de la dette exprimé en pourcentage du PIB pour en identifier fondamentalement trois qui ne sont pas forcément exclusives: une faible mobilisation fiscale, une faible qualité des dépenses publiques et des faibles croissances économiques. En effet, les dépenses publiques sont couvertes essentiellement par les recettes fiscales. De ce fait, lorsque le niveau des recettes baisse, toutes choses égales par ailleurs, le déficit primaire augmente. Le faible niveau des recettes fiscales est une préoccupation particulière pour les pays en développement en raison de la faible capacité contributive des ménages, résultat de l'extrême pauvreté, de l'inefficacité de l'administration fiscale, de l'incivisme fiscal induit par des dépenses publiques de mauvaise qualité et de l'absence de transition fiscale. A titre illustratif, les ressources fiscales du Tchad ont représenté entre 3,8% à 11,1% du PIB sur la période 1981-2011. Un niveau jugé très faible par l'étude menée par la Banque Africaine de Développement en 2013. Ces chiffres suggèrent donc le recours à d'autres moyens de financement et en particulier la dette pour équilibrer le budget de l'Etat. D'après l'OCDE (2002), les dépenses publiques «de qualité» sont celles qui, par leur nature, sont susceptibles de soutenir la croissance et l'emploi. L'idée est de dire que ces dépenses, même si elles pèsent sur le solde primaire, elles produiront des effets inverses à moyen et long terme.

Clin d'oeil

Dettes extérieures vs dettes intérieures: Le cas du Japon

Troisième économie mondiale, le Japon présente un niveau de dette abyssal, au-delà des seuils de la dette traditionnellement admis comme soutenables (90% d'après Reinhart et Rogoff (2009a)). En effet, le pays cumule une dette publique brute supérieure à 100% du PIB depuis la fin des années 1990, 220% du PIB en 2012 et 250% de sa richesse nationale en 2014 (FMI). En terme absolu, la dette publique nipponne dépasse le seuil d'un million de milliards de yens (7734 milliards d'euros). Malgré ce niveau élevé de la dette le Japon emprunte à un taux de 0,53%, soit le taux le plus bas de la planète. Alors que la Grèce dont le ratio de la dette talonne les 175% du PIB depuis 2015, emprunte à un taux supérieur à 10%. Qu'est-ce qui fait la particularité de ce pays? Pourquoi est-ce que le Japon ne paie pas des taux d'intérêt élevés ou ne fait pas face à des crises de dette malgré son ratio élevé de dette rapporté au PIB?

Les raisons avancées par les économistes consistent à dire que la dette nipponne est largement financée par l'épargne nationale. Deux arguments sont avancés pour expliquer la singularité japonaise et aussi l'effet nuisible de la dette extérieure par rapport à la dette intérieure. D'une part, depuis les accords de Jamaïque de 1963, l'article 123 du traité de Lisbonne interdit à la BCE et aux banques centrales des Etats membres (ou banques centrales nationales) d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des Etats membres, l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. En d'autres termes, la BCE n'a pas vocation à acheter la dette de ses Etats membres. En cas de détresse budgétaire, ces derniers doivent se tourner vers le marché financier qui emprunte à un taux proportionnel au degré de risque souverain, mesuré par les notes accordées par les agences de notation. D'autre part, une dette publique détenue par les résidents, du fait qu'elle soit libellée en monnaie nationale, n'entraîne pas la détention des devises par la Banque centrale du pays. C'est la raison pour laquelle le taux d'intérêt sur la dette nipponne est faible comparé aux pays qui ont des niveaux d'endettement plus élevés.

Cette situation, cependant, ne pourra pas durer indéfiniment. Se pose en effet, à moyen-long terme, la question de la «soutenabilité» de la dette publique, compte tenu de la progression continue de celle-ci, de la faiblesse structurelle de la croissance et de la baisse tendancielle de l'épargne nationale liée au vieillissement de la population.

L'effet de signal consiste à dire qu'un Etat qui annonce une baisse permanente des dépenses publiques envoie un signal d'une solvabilité de finance publique retrouvée. Ce qui est susceptible de modifier les anticipations des agents économiques via une baisse future des impôts. La faible qualité des dépenses est d'ailleurs l'une des motivations ayant conduit aux prescriptions des institutions de Bretton Woods aux pays en développement dans les années 1980, communément appelées Programmes d'Ajustement Structurels (ou PAS). En effet, face aux «éléphants blancs» et aux entreprises publiques inefficaces, la nécessité de procéder à des réformes s'imposait car les dépenses qui y sont consacrés ne sont pas productives à long terme. Enfin, en période de récession économique, en raison de faible croissance économique, le déficit primaire augmente, toutes choses égales par ailleurs. Le déficit peut aussi se creuser sous le poids des dépenses censées contrebalancées les effets de la récession. C'est ce qu'on appelle le stabilisateur automatique qui a une vertu régulatrice et anticyclique. Lorsqu'une économie est en expansion, les impôts augmentent sous l'impulsion de la consommation et de l'emploi et les prestations sociales baissent avec le chômage. Alors qu'en période de récession, les dépenses sociales et de soutien de la demande augmentent de manière systématique, ce qui creuse le déficit primaire.

Les facteurs politiques qui influencent la politique budgétaire sont de deux ordres: la qualité des institutions et la manipulation des dépenses publiques à des fins électoralistes. La qualité globale des institutions chargées de la gouvernance économique et politique d'un pays est importante pour une politique budgétaire saine. Une haute qualité institutionnelle peut favoriser un secteur public plus efficace, minimiser la corruption, permettre une meilleure utilisation des recettes et un recouvrement optimal des impôts. L'idée est de dire que des bonnes institutions contraignent le pouvoir exécutif à être responsable vis-à-vis des citoyens et donc à mener des politiques économiques efficaces. Lavigne (2011) a montré, sur un échantillon de 70 pays sur la période 1972-2002, que la qualité des institutions, mesurée par les indicateurs ICRG, aident les pays à éviter d'entrer en detresses budgétaires (ou besoin d'ajustement). En plus, le rôle des institutions semble plus important dans les pays en développement que dans les pays développés. Un autre résultat intéressant de son article est que les institutions budgétaires sont plus importantes pour les pays développés. Les travaux portant sur la dimension politique des dépenses publiques ont pris naissance avec Knut Wicksell qui considère que la politique budgétaire est un processus politique abouti. Pour ce dernier, une dette publique excessive résulte du fait que les bénéficiés et les coûts de la dette ne sont pas supportés par les mêmes personnes. Les bénéfices de la dette profitent aux générations

présentes alors que les coûts pèsent sur les générations futures. Ensuite, Nordhaus (1975) considère que les dirigeants politiques ont des comportements opportunistes dans le sens où leur fonction d'utilité contient, en plus de l'intérêt général, leur propre intérêt (leur réélection). Il résulte de ses travaux les cycles politico-budgétaires, suggérant qu'en période des élections les dépenses publiques connaissent une tendance haussière.

LES EFFETS MACROÉCONOMIQUES DE LA DETTE

Il existe un large consensus dans la littérature économique que la dette booste la croissance économique. Elmendorf et Mankiw (1999) montrent qu'à court terme le déficit public augmente la demande globale dans l'économie et affecte positivement les revenus et le PIB.

**Les mécanismes mis en oeuvre pour expliquer cet effet de seuil sont de quatre ordres :
L'effet d'éviction de l'endettement public, la fiscalité, le taux d'intérêt et l'inflation.**

Toutefois, il existe un certain nombre d'arguments théoriques qui considèrent qu'une hausse du ratio de dette publique pourrait conduire à une réduction de la croissance : il s'agit de l'effet de seuil de la dette. Nous ne pouvons pas parler de la question du seuil à parti duquel la dette est nuisible à la croissance sans évoquer le livre le plus médiatisé de Reinhart et Rogoff (2009a) intitulé «This time is different, eight centuries of financial folly». L'ouvrage des deux économistes, basé sur une méthode empirique, identifie 250 défauts de paiements de dette extérieure et 70 défauts de paiement de dette publique interne sur la période 1970 à 2009. Le principal résultat du livre et de l'article inspiré de ce livre est qu'au-delà 90% du PIB, la dette obère la croissance. Plus spécifiquement, la croissance médiane de long terme est plus basse de 1 point par an et la baisse de la croissance moyenne (environ 4%) est encore plus forte pour les pays ayant un ratio de dette supérieur à 90%. Pour les pays émergents – qui empruntent typiquement plus à l'étranger – ce seuil est estimé à 60 %.

LES CANAUX DE TRANSMISSION DE L'EFFET DE LA DETTE SUR LA CROISSANCE

Les mécanismes mis en évidence pour expliquer cet effet de seuil sont de trois ordres : l'effet d'éviction de l'endettement public, la fiscalité, le taux d'intérêt et l'inflation.

L'effet d'éviction survient lorsque l'endettement public entraîne la hausse du taux d'intérêt. Celle-ci est la conséquence de la hausse de la demande des fonds prêtables et compte tenu de la qualité

des bons de trésor (moins risqué), le secteur privé se trouve être évincé. Cette limite peut être atténuée par une politique monétaire accommodante de la banque centrale. Cette dernière consiste à une politique monétaire et une politique budgétaire toutes deux expansionnistes. Dans ce contexte, l'emprunt public ne se traduit pas par une hausse des taux d'intérêt en raison de l'augmentation de la masse monétaire. Lors de la réponse européenne pour juguler la crise de subprime, la Banque Centrale Européenne (BCE) a eu recours à une politique monétaire accommodante. Le canal de la fiscalité passe par l'accroissement des impôts nécessaires au paiement des services de la dette. La hausse de la fiscalité réduit à son tour le revenu et l'épargne disponible, ce qui diminue l'investissement privé, moteur de la croissance. En relevant le niveau de prélèvement, on introduit également de distorsions dans l'économie. L'endettement public est une fonction croissante des taux d'intérêt. En effet, le risque souverain augmente avec le niveau de long terme de dette publique. Les pays ayant un niveau élevé de dette publique sont mal notés par les agences de notation (Moddy's, Fitch, ...) et perdent de ce fait la confiance

des prêteurs, «l'intolérance vis-à-vis de la dette» peut créer rapidement un cercle vicieux de hausse du taux d'intérêt et du ratio de dette, qui conduit à une restriction de l'accès aux marchés du capital et à l'apparition du spectre de la faillite. L'idée est de dire que derrière chaque note des agences de notation, il y a la probabilité de défaut. Enfin, un endettement public massif est associé à une forte inflation, nuisible à la croissance économique. Il faut aussi reconnaître que certains pays en développement ont recours à l'inflation pour réduire la charge de la dette, ce qui pénalise la croissance.

DETTE EXTÉRIEURE & DETTE INTÉRIEURE

La dette intérieure correspond à une réallocation de ressources à l'intérieur du pays. Elle n'est pas sans conséquence sur les incitations des agents économiques du moment où elle peut être source d'éviction du secteur privé. Toutefois, elle est préférable à la dette extérieure. La dette

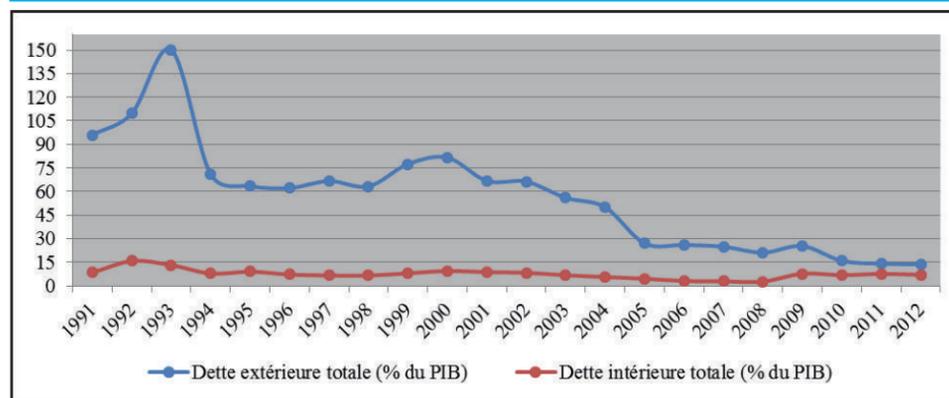
extérieure correspond à une entrée de devises. L'intérêt suscité par la dette extérieure vient du fait que la banque centrale ne peut imprimer des devises nécessaires à son remboursement. D'où la dette extérieure rend vulnérables aux crises de la dette. C'est la principale explication du résultat de Reinhart et Rogoff (2009a). Pour eux, la constatation que des économies «émérgentes» sont contraintes par des ratios d'endettement de 60 % plutôt que de 90 % à la propension des nations émergentes à libeller leurs émissions de dette en devises étrangères, et à la détention de cette dette par des étrangers.

AUSTÉRITÉ OU RELANCE KEYNÉSIIENNE

En période de crise de la dette souveraine, deux politiques s'offrent aux Etats : la politique keynésienne via la relance budgétaire ou l'austérité. Les débats sur les effets de ces politiques sont d'actualité.

Le financement du déficit public par la dette via la politique de relance budgétaire est une politique de demande inspirée de la théorie keynésienne qui suggère une hausse des dépenses publiques, et par conséquent le creusement du déficit public, en période de crise de dette souveraine. Elle se manifeste par une augmentation des dépenses publiques ayant pour vocation de soutenir la demande. L'hypothèse centrale est qu'une politique budgétaire expansionniste conduirait les agents économiques à accroître leur consommation. L'augmentation de la consommation aura un effet positif sur l'activité des entreprises qui vont recruter et payer davantage d'impôts qui permettront à l'Etat de rembourser ses prêts. Le fondement théorique de la politique keynésienne se trouve dans la stabilisation macroéconomique. En effet, les fluctuations économiques sont pernicieuses pour les agents économiques et risquent de se transformer en instabilité de revenus, de consommation et de dépenses. D'où la nécessité de l'intervention de l'Etat avec des politiques contracycliques pour les corriger. A cette politique de relance s'oppose la politique d'austérité. Les partisans de politique de restriction budgétaire en période de détresse budgétaire avancent trois principaux arguments: Effets de signal (Blanchard, 1990); effet de seuil (Sutherland, 1997) et l'équivalence ricardienne.

Clin d'œil: Composition de la dette publique tchadienne



→ page suivante

Vu sous cet angle, une politique d'austérité est susceptible de booster l'économie à long terme. Selon cette conception, la baisse des dépenses publiques est équivalente à une hausse de la fiscalité car c'est un signal pour une baisse future de la fiscalité. L'effet de seuil considère qu'il existe un seuil psychologique de la dette publique au-delà duquel, le redressement est difficile. Si la dette est inférieure, avec l'égoïsme intergénérationnel, les agents économiques présents vont continuer par emprunter car la dette sera remboursée par les générations futures. Par contre, au-delà de ce seuil psychologique, la dette pèsera sur la génération présente qui privilégierait moins des dépenses publiques. Enfin, d'après l'équivalence ricardienne, il y a équivalence entre recouvrir au financement du déficit par la dette et par l'impôt. L'idée est que le financement des dépenses publiques par la dette va

entraîner une hausse de l'impôt plus tard. Il est fait appel ici à des agents économiques hyper rationnels qui savent qu'une augmentation des dépenses d'aujourd'hui entraîne une hausse des impôts demain. D'où la neutralité du mode de fonctionnement. Toutefois, le FMI recommande le principe de 3 T (Timing, Temporary and Targeted) pour que la relance budgétaire puisse atteindre les effets escomptés. D'après ce dernier, une relance budgétaire ne peut réussir que si: (i) la relance intervient à temps (timing) - ni très tôt et ni après la crise, (ii) la relance est temporaire au risque de devenir permanente et de creuser davantage le déficit (temporary) et (iii) une bonne relance doit cibler la population soumise à la contrainte de liquidité (targeted).

Aristide MABALI

Clin d'œil : 3% de déficit, chiffre magique de Guy ABEILLE

Le déficit public ne doit pas dépasser les 3% de du produit intérieur brut (PIB). D'où sort ces 3%? La légende attribue ce chiffre magique, devenu un sacrosaint de la quasi-totalité des banques centrales à Guy Abeille. Guy Abeille fut un économiste français dans les années 1970 et début des années 1980, chargé de mission à la Première Sous-Direction de la Direction du Budget. Bien qu'il soit reconnu qu'une dette excessive produit des effets indésirables sur la croissance économique, nous sommes en droit de nous demander pourquoi Guy Abeille a fixé le seuil annuel du déficit primaire à 3% ?

Selon le récit d'un haut fonctionnaire français, pas contestée officiellement, un soir de mai 1981, Pierre Bilger, le directeur du Budget de l'époque, convoqua son staff technique pour répondre à une question qui lui été posée par le Président français Mitterrand: quel argument donné aux ministres dépensiers qui puisse avoir un fondement solide et économique au moment où la France enregistrait une tendance haussière de sa dette?

Dans le but de trouver une réponse simple, le staff pense d'abord au produit intérieur brut parce qu'en économie, tout le monde se réfère au PIB.

Mais d'où vient ce chiffre de 3% ? Pourquoi pas 2% ou 1% ou encore un chiffre avec virgule? Le seuil de 2% n'était pas retenu car le déficit français était déjà de 2% à l'époque. Dans ce contexte, il est impossible de retenir 1% car l'exécutif ne pourrait jamais l'atteindre. Puis, le staff retient le chiffre magique de 3%, sans calcul. Tenez-vous bien, selon cette légende, 3% est un bon chiffre car cela faisait penser à la Trinité. Puis, le chiffre de 3% a fait son chemin depuis mai 1981. En effet, Laurent Fabius, ministre des Finances de l'époque, fut le premier à reprendre officiellement ce chiffre. Le président Mitterrand le reprit à son compte, lui donnant ainsi une légitimité. Plus tard, cette référence sera théorisée par des économistes et reprise dans le traité de Maastricht, devenant un des critères pour pouvoir intégrer la zone euro.



ECONOMIX PERFORMANCE ENGINEERING (EPI) SARL

Cabinet d'étude et de conseil, au capital de 1 millions FCFA constitué en SARL, enregistré au registre de commerce sous le numéro TC/NDJ/14B180.

BP 2104 N'djamena Tchad Tél. : +235 95 52 50 10/ 66 28 95 04

Email : contacts@epi-cons.org Site web : www.epi-cons.org

Siège social d'EPI : N'Djamena, Quartier HABENA, en face du côté ouest du Stade du rond-point du 10 octobre.

La réponse à vos questions dans les domaines économiques, stratégiques, gestion d'entreprise et finances

NOS PRESTATIONS

EPI SARL, pôle d'experts associés, offre des prestations dans les domaines suivants :

- **Etudes statistiques** : réalisation d'enquête statistique, de sondage d'opinions, traitement et analyse des données collectées ;
- **Etudes économiques** : études sectorielles, formulation de programmes d'appui, élaboration de stratégies et de plan de développement global ou sectoriel, prévision macroéconomique et sectorielle, analyse conjoncturelle, etc.
- **Système d'informations** : système d'information d'entreprise, développement de bases de données, système d'information géographique ;
- **Etudes de marché** : panel, baromètre, omnibus, etc.
- **Montage financier** : élaboration de projets industriels, plan de financement, appui et conseil en recherche de financement;
- **Stratégie et organisation** : audit organisationnel, audit informatique, stratégie commerciale, stratégie d'entreprise, etc.
- **Evaluation de politiques, programmes et projets**, mise en place de système de suivi/évaluation, de mesure de rendement, etc.

Formation

EPI SARL offre des programmes de formation continue dans ses domaines d'expertise (finances publiques, statistiques, marketing, etc.). En particulier, EPI SARL a développé des modules de formation adaptés aux besoins des départements ministériels dans les domaines suivants :

- Planification stratégique et opérationnelle;
- Elaboration du budget;

Tchad Eco vous offre l'opportunité de vous faire connaître via des insertions publicitaires et des publi-reportages.

Echange avec la Pr Sylviane GUILLAUMONT JEANNENEY sur l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE par le Tchad

Tchad Eco : Pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs?

Pr Sylviane G. J. : Je suis professeur émérite de l'Université d'Auvergne, chercheur au Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi) et à la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi). Je suis membre du Conseil d'administration de l'Agence française de développement, qui a notamment la responsabilité de l'aide française au Tchad.



Tchad Eco : Le Tchad vient d'atteindre ce 28 Avril 2015 le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). En quoi consiste l'IPPTE?

Pr Sylviane G. J. : Le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) en 1996 afin qu'aucun pays à faible revenu ne soit confronté à une charge d'endettement qu'il ne puisse gérer. Il s'agissait donc de ramener à un niveau soutenable la charge de la dette des pays pauvres très endettés. En 2005, en lien avec les « Objectifs du millénaire pour le développement », l'IPPTE a été complétée par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) qui prévoit l'allègement de la totalité des dettes à l'égard du FMI, de la Banque mondiale et du Fonds Africain de développement des pays ayant atteint le « point d'achèvement » de l'IPPTE, c'est-à-dire ayant été jusqu'au bout du processus.

L'IPPTE se réalise en deux étapes. La première est le point de décision qui permet un allègement intérimaire de la dette. Cette première étape suppose outre le fait que le pays soit pauvre (éligible aux prêts ou dons de l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale (IDA) et surendetté, qu'il ait fait les réformes préconisées par le FMI et qu'il ait élaboré un « document de stratégie pour la réduction de la pauvreté » (DRSP) dont la réalisation doit associer la société civile. Pour atteindre le point d'achèvement qui lui permettra d'obtenir l'intégralité des allègements prévus par l'IPPTE et de bénéficier de l'IADM, le pays doit continuer à mettre en œuvre les réformes prévues dans les programmes du FMI et de la Banque mondiale et le DRSP.

Le Tchad est le 36ème et dernier à attendre le point d'achèvement parmi les pays considérés comme éligibles à l'Initiative IPPTE. Trois pays, potentiellement éligibles, n'ont pas atteint le point de décision : l'Erythrée, la Somalie et le Soudan. L'effort accompli par l'IPPTE est considérable puisque le montant des réductions devrait atteindre 76 milliards de dollars américains.

Cependant la dette n'a pas été complètement

abolie puisque, contrairement aux bailleurs bilatéraux du Club de Paris qui est le lieu traditionnel de la restructuration de la dette des PVD, les petites institutions internationales, les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux n'ont que partiellement participé à l'IPPTE et les conditions de leurs prêts ont été souvent peu favorables, voire léonines. C'est le cas du prêt de la China EXIMBANK dont le Tchad renégocie les conditions financières.

Tchad Eco : Quel pourrait être le lien entre

L'atteinte du point d'achèvement est un signal que le Tchad est parvenu à exécuter de façon globalement satisfaisante le programme associé à la Facilité élargie de crédit du FMI.

l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE et le développement économique ? Et quels en sont les mécanismes?

Pr Sylviane G. J. : L'atteinte du point d'achèvement par le Tchad est une bonne nouvelle. Le Tchad bénéficiera ainsi d'un allègement de dette de 1,1 milliards de dollars. Il ne sera plus considéré par le FMI comme un pays à risque élevé dans son analyse de soutenabilité de la dette (DSA), ce qui limitait les possibilités d'endettement du Tchad, sinon à des conditions hautement concessionnelles.

L'atteinte du point d'achèvement est un signal que le Tchad est parvenu à exécuter de façon globalement satisfaisante le programme associé à la Facilité élargie de crédit du FMI.

D'une part l'allègement du service de la dette permettra au Tchad de consacrer une part plus importante de son budget en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, d'autre part il peut espérer une aide publique internationale plus importante. Ainsi la Banque mondiale va présenter son nouveau cadre de partenariat avec le Tchad pour la période 2016-2020.

Tchad Eco : L'attractivité du pays aux Investissements Directs Etrangers (IDE) fait partie des avantages potentiels des pays ayant atteint le point d'achèvement de l'IPPTE. Que peut faire le Tchad pour capitaliser les effets de l'IPPTE sur les IDE ?

Pr Sylviane G. J. : La venue d'investisseurs directs étrangers ne dépend pas seulement ni principalement du niveau de la dette publique. Elle dépend du « climat des affaires » et des perspectives macroéconomiques. A cet égard il est important que dans la gestion de son budget

le Tchad prenne en compte les perspectives de baisse du prix du pétrole. En effet les ressources publiques issues du pétrole représentaient en 2013 67% des recettes fiscales et le FMI prévoit une diminution régulière de ce pourcentage.

Tchad Eco : Il a été observé empiriquement un effet d'«aléa moral» de l'IPPTE conduisant à une forte propension au ré-endettement. Que pourrait faire le Tchad pour éviter ce risque?

Pr Sylviane G. J. : Il est exact que les pays qui ont atteint le point d'achèvement ont eu tendance à se ré-endetter rapidement, bien que, quand ils ont passé des accords avec le FMI, celui-ci veille au grain.

En 2014 l'endettement intérieur du Tchad s'est accru de 3,9% du PIB ce qui est considérable. Dans le cadre de la surveillance multilatérale associée aux accords de la CEMAC (Communauté des Etats d'Afrique Centrale) à laquelle appartient le Tchad, il est prévu que la dette nominale ne doit pas dépasser 70% du PIB. Or pour tous les Etats de l'Union cette limite n'est pas contraignante. Elle ne l'était pas pour le Tchad même avant qu'il atteigne le point d'achèvement de l'IPPTE. C'est pourquoi la CEMAC a engagé un processus de révision des critères que doivent

respecter les pays. Une des options de cette révision serait de limiter l'accroissement annuel de l'endettement. Compte tenu du fait que les pays de la CEMAC ont la même monnaie (l'un des deux francs CFA) et une liberté des mouvements de capitaux à l'intérieur de l'Union monétaire, il y a un risque qu'une crise bancaire associée à une crise de la dette souveraine dans un pays se transmette à l'ensemble de l'Union. Si l'intégration régionale est incontestablement un facteur d'accélération de la croissance, elle comporte des risques qui doivent être conjurés par une discipline commune (pour plus de détails voir le livre de Geourjon, Guérineau, Guillaumont et Guillaumont Jeanneney, « Intégration régionale pour le développement en Zone franc », paru chez Economica en 2013). Une telle démarche est plus satisfaisante qu'une soumission aux avis du FMI.

Il est normal qu'un pays en développement s'endette pour financer des projets d'infrastructures qui conditionnent la croissance. Cependant un pays pétrolier doit dégager une épargne publique afin de financer les dépenses publiques d'investissement et aussi afin de constituer des réserves pour l'après pétrole. Cela suppose un solde primaire courant positif.

Tchad Eco : Il existe un dispositif français d'allègement de la dette appelé Contrat de Désendettement pour le Développement (C2D) dont l'opérateur est l'AFD. Quelle est la particularité de ce dispositif et comment pourrait-il être mis en œuvre au Tchad?

Pr Sylviane G. J. : La France a accepté d'aller au-delà des exigences de l'IPPTE en annulant la totalité de sa dette. Mais cette annulation obéit à un mécanisme particulier appelé en effet Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Selon ce mécanisme le pays en développement verse à la France le service annuel de sa dette à son égard et la France crédite immédiatement l'Etat d'un don de montant équivalent. Celui-ci est affecté à des dépenses, pour leur plus grande part sociales qui doivent être décidées par un comité qui regroupe des responsables du pays considéré et de la France ainsi que des représentants de la société civile. Comme les subventions dont dispose l'AFD pour son aide aux pays pauvres d'Afrique a beaucoup diminué, une grande partie de l'aide gérée par l'AFD se fait sous la forme de C2D.

En Côte d'Ivoire les sommes gérées actuellement sont considérables. Je ne sais pas quel sera dans les années à venir le montant dont bénéficiera le Tchad. Sans doute assez peu puisqu'en 2013 l'encours de la dette vis-à-vis de l'AFD n'était que de 2,5 millions d'euros alors que celui de la Côte d'Ivoire était de 487 millions.

→ page suivante

Tchad Eco : L'une des raisons ayant l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE au Tchad alors qu'il avait atteint le point de décision dès 2001 est la carence en matière de gouvernance économique. Quels mécanismes sont mis en œuvre afin de s'assurer d'une bonne gestion des montants de dettes rétrocedées?

Pr Sylviane G. J. : L'amélioration de la gestion budgétaire tchadienne est au cœur du programme triennal accompagnant l'octroi de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) qui a été approuvée en août 2014 par le Conseil d'Administration du FMI et qui est en cours.

Le programme de réformes met l'accent sur « le contrôle des dépenses, la gestion de la trésorerie et les processus de passation des marchés. Il s'agit de limiter le recours aux procédures de dépenses d'urgence (appelées DAO, dépenses avant ordonnancement), qui par le passé ont nui à la discipline budgétaire, ont donné lieu à des dépenses hors budget et à une réallocation des dépenses par rapport aux priorités budgétaires. Afin d'améliorer la gestion de la trésorerie, le Ministère des finances est en train de préparer des plans trimestriels de trésorerie tous les mois et de fermer les comptes non essentiels de l'État dans les banques commerciales. S'agissant de la

passation des marchés, le gouvernement est résolu à accroître le recours aux appels d'offres compétitifs pour octroyer les contrats de l'État. D'autres actions incluent la création d'un tribunal d'audit (qui serait en place une fois que l'amendement à la Constitution sera devenu une loi) de même que le rapprochement des chiffres du crédit net à l'État dans le suivi budgétaire et monétaire. » (Rapport du FMI 13/284).

Tchad Eco : Votre mot de la fin, madame

Pr Sylviane G. J. : L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE par le Tchad était

attendue; c'est une bonne nouvelle surtout dans le contexte régional très difficile du Tchad. Peut-être l'élection de Muhammadu Buhari au Nigéria et son désir de coopérer avec le Tchad et le Niger pour combattre les djihadistes de Boko Haram en sont une autre, certes d'un autre ordre. Mais c'était la condition de la création d'une force multilatérale (en attente d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies) qui pourrait alléger l'effort de guerre du Tchad et ainsi rendre plus facile la gestion des finances publiques au cœur de l'initiative PPTE.

Interview réalisée par Aristide MABALI

OPINIONS

IPPTE et évolution temporelle des indicateurs dans le secteur de la santé

A la rencontre du G7 de 1999 en Cologne, il a été décidé de l'approfondissement et de l'accélération de l'IPPTE. Au lancement de l'initiative "renforcée" en Septembre 1999, la lutte contre la pauvreté a été placée au centre du dispositif de réduction de la dette. Pour être éligibles à l'initiative, les pays se doivent de satisfaire entre autres critères la définition d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté présentée dans un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ou Plan National de Développement (PND). Ce document est élaboré par les autorités locales avec la participation de la société civile. Dans le nouveau dispositif de réduction de la dette, l'accent a été mis sur les dépenses dans les secteurs sociaux dont l'éducation et la santé principalement.

Par ailleurs, au point de décision de l'IPPTE, la Banque mondiale et le FMI fournissent une aide intérimaire, notamment par des versements au titre des nouvelles modalités de prêt, et par les allègements multilatéraux prévus. Les autres créanciers multilatéraux et bilatéraux concèdent aussi une première part de leurs allègements, à leur discrétion. Ceci est censé relâcher la contrainte budgétaire des États ayant atteint le point de décision pour les dépenses dans les secteurs sociaux (voir le livre de Bougouin et Raffinot, "L'initiative PPTE et la lutte contre la pauvreté," paru dans Economica en 2003).

OÙ EN EST LE TCHAD AVEC LES DÉPENSES DANS LA SANTÉ?

La dépense de santé par tête au Tchad n'a cessé d'augmenter depuis l'atteinte du point de décision (2001), mais elle reste très faible devant la moyenne des PED. En 2013, elle a atteint 74\$ international de 2011. Cette dépense de santé bénéficie d'une part non négligeable de financement extérieur. En moyenne, environ 13,70 % de la dépense totale de santé entre 2000 et 2013 sont financées sur ressources extérieures et près de 37 % de cette dépense est à la charge de l'État. La dépense de santé dans le budget de

l'État est restée presque constante entre 2000 et 2005 (13 % du budget), depuis 2006, elle peine à atteindre 8 % du budget global. En moyenne elle se situe à 9,18 % sur la période 2000-2013. Ramenée à la richesse nationale, la dépense publique de santé connaît une baisse moyenne de 5,71 point de pourcentage par an entre 2000 et 2013. En 2013, la dépense de santé représentait 3,6 % du PIB, ce qui revient au même de dire que le pays consacre moins de 5 %

l'extérieur du ministère de la Santé Publique (voir "Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad," 2013). Il aurait été intéressant de figurer ces fonds dans le budget de la santé afin de montrer les efforts fournis par l'État dans l'atteinte de cet objectif. Il va sans dire que le relèvement de la part de dépense de santé

Tout de même, d'importantes ressources sont injectées dans la santé par le ministère des Infrastructures et les Grands Projets Présidentiels mais ces fonds n'apparaissent pas dans le budget de la santé du fait qu'ils sont exécutés à l'extérieur du ministère de la Santé Publique. Il aurait été intéressant de figurer ces fonds dans le budget de la santé afin de montrer les efforts fournis par l'État dans l'atteinte de cet objectif.

de sa richesse à la santé. Globalement, la richesse par habitant et la population du Tchad croissent plus vite que la dépense de santé par tête. Ceci peut expliquer une efficacité du système de santé, c'est-à-dire une réalisation des économies d'échelle. Malheureusement, pour le Tchad, ce n'est pas le cas dans la mesure où peu d'indicateurs de santé sont au vert.

Par ailleurs, lors du sommet de l'Union Africaine en 2001, les États africains ont opté à travers la déclaration d'Abuja de consacrer 15 % de leur budget à la santé. Bien que cette déclaration ne soit pas précise, depuis 2001 le Tchad n'a pas été en mesure d'honorer cet engagement. Bien au contraire les efforts du pays dans l'optique de respecter cette déclaration s'amenuisent. Il lui faudrait plus de deux fois l'effort fourni actuellement dans le financement de la santé.

Tout de même, d'importantes ressources sont injectées dans la santé par le ministère des Infrastructures et les Grands Projets Présidentiels mais ces fonds n'apparaissent pas dans le budget de la santé du fait qu'ils sont exécutés à



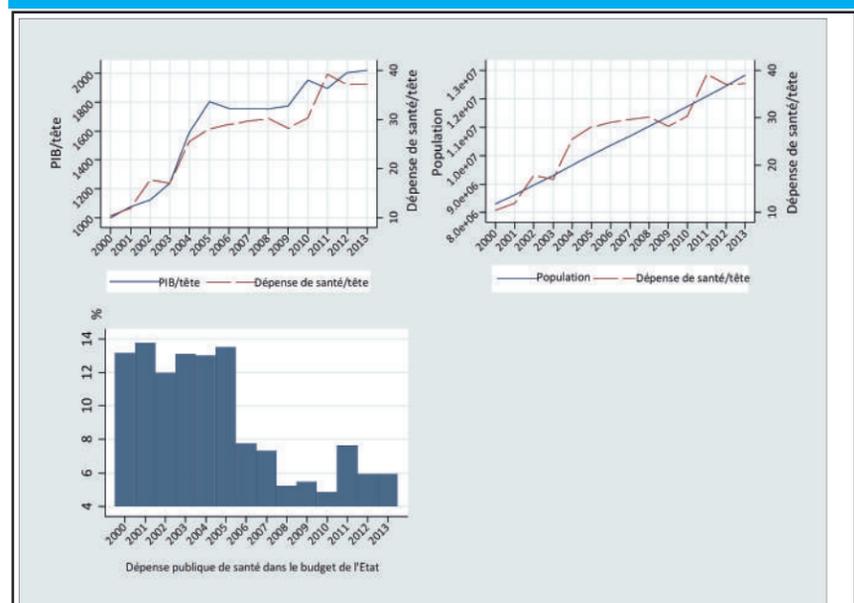
Azoukainé MOUKENET

temps les OMD relatifs à la santé.

AVEC QUEL EFFET SUR LA SANTÉ?

Le Tchad a défini des indicateurs et leurs seuils afin de suivre l'évolution du pays pour l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé dans le PND 2013-2015. Sur le plan des infrastructures sanitaires, le Tchad s'est donné pour objectif de rendre fonctionnel 75 % des Districts de Santé (DS). En effet, la fonctionnalité des DS est d'une importance capitale car c'est au sein des DS que se trouve les hôpitaux de districts qui sont les seuls habilités à hospitaliser et à traiter des complications référées par les centres de santé au niveau des provinces.

Évolution des indicateurs de santé pour le suivi de l'IPPTE au Tchad



page suivante

Malheureusement, depuis 2010 le Tchad n'a pas été en mesure de faire fonctionner les 3/4 des DS. Par ailleurs chaque année des nouveaux DS sont créés; en 2013, leur nombre a atteint 121 DS. Notons qu'il devait avoir un hôpital de district dans chaque département pour une population variant entre 50 000 à 150 000 habitants.

En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, le pays fournit des efforts louables. Le taux de mortalité infantile connaît une baisse continue depuis 2004. Malgré ces efforts, le Tchad est loin de l'objectif de 102 décès pour 1000 naissances vivantes du PND. Aussi, un enfant tchadien né en 2013 a 89 chances sur 1000 de décéder avant son 1er anniversaire; cet enfant a 148 chances sur 1000 de ne pas fêter son 5e anniversaire alors que ce risque n'est que de 2/1000 pour un enfant luxembourgeois. De plus, on est loin des objectifs de 30 000 traitements d'ulcérations génitales et 40 000 traitements d'écoulements vaginaux par an du PND. Tout de même, l'objectif de moins de 109 décès maternels pour 10 000 naissances vivantes est atteint depuis 2006. D'ailleurs, pour faire face à cette précarité et accélérer l'atteinte des objectifs fixés dans le PND, le Président tchadien a instauré la gratuité des soins d'urgence au Tchad en 2007. Cette gratuité a été étendue à

tous les centres de santé en 2013. Son instauration semble avoir favorisé l'augmentation de la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qui est passée de 14 % en 2007 à 35 %

Le plus souvent, les responsables de programme et les décideurs se focalisent uniquement sur le contrôle et la mesure des intrants et des produits immédiats plutôt que de savoir si les programmes ont atteint leurs objectifs en termes d'amélioration du bien-être des bénéficiaires c'est à dire une évaluation d'impact.

en 2013, loin au-dessus du seuil de 20 % fixé dans le PND.

Pour ce qui est de la prévention des maladies, le Tchad excelle dans ce domaine. En effet, depuis 2006, le pays a atteint l'objectif de 40 % de taux de vaccination de penta 3. Ce vaccin prévient la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B et l'Hémophilie chez les enfants. L'efficacité du Tchad dans la prévention s'explique par l'importance du nombre des partenaires techniques et

financiers sans oublier le suivi-évaluation exigé par ces partenaires.

Il ressort de cette analyse que l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE est une

opportunité qui permettrait au Tchad d'accélérer son développement à travers l'accroissement du financement de ses secteurs sociaux. Ceci n'est valable que si les fonds libérés par l'atteinte du point d'achèvement ne soient un substitut au flux d'autres ressources externes. En réalité, après l'atteinte du point d'achèvement, le flux d'aide vers les PPTE connaît une diminution par rapport aux autres pays pauvres. De plus en général, ils ne reçoivent pas de fonds additionnels comparativement à ce qui était le

cas avant le lancement de l'Initiative. Aussi, l'État devrait prôner une politique de performance et une vérification d'impact et de résultats au lieu d'encourager seulement les dépenses.

Les évaluations d'impact permettent d'identifier les changements du bien-être des individus attribuables à un projet, un programme ou une politique particulière. Elles permettent également une responsabilisation des responsables de programme et une justification des allocations budgétaires et d'orienter les décisions de politique publique. De plus, elles sont des outils solides et fiables que les gouvernements eux-mêmes se doivent d'utiliser pour convaincre leurs électeurs que les investissements qu'ils ont choisis portent leurs fruits. Au plan international, elles jouent également un rôle crucial car elles permettent de mieux cerner l'efficacité des programmes de développement en mettant en évidence ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration du bien-être des populations. Le Tchad pourrait s'inspirer d'autres pays ayant atteint le point de décision de l'IPTE avant lui et qui ont utilisé l'évaluation d'impact pour mettre en exergue l'efficacité des programmes sociaux implantés.

Le CROSET au débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie à N'Djamena

Quelques membres du CROSET ont eu l'honneur de faire partie des 100 citoyens tchadiens identifiés au niveau national pour participer au débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie, organisé simultanément dans les cinq continents à travers le monde le samedi 06 juin 2015. Ce débat citoyen planétaire, premier du genre, a été organisé en prélude à la 21ème Conférence de Paris sur le Climat qui se tiendra en Décembre 2015. C'est une initiative du Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Commission Nationale du Débat Public (FR), la Danish Board of Technology Foundation (DK) et Missions Publiques (FR) et réalisé avec la collaboration de partenaires de World Wide Views Alliance.

Au Tchad, c'est l'Université de N'Djamena, sous les auspices du Recteur Dr Ali Abderamane Hagggar qui a organisé le débat de 8h00 à 17h30 en partenariat avec l'Ambassade de France, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Institut Français du Tchad (IFT).

L'objectif de ce débat planétaire part d'un constat selon lequel depuis toujours, les citoyens sont absents des négociations internationales sur le changement climatique. Vingt conférences internationales ont eu lieu sans leur implication étroite dans de prise des décisions. Cette 21ème conférence voudrait impliquer étroitement tous les citoyens à travers le monde dans ce processus de négociation sur le changement climatique. C'est pourquoi, ce débat a été organisé dans le but de recenser les différents points de vue des citoyens pour permettre d'élaborer un rapport

qui sera utilisé lors de cette conférence. De même, le débat citoyen planétaire contribue à la construction d'une démocratie mondiale à travers le thème du changement climatique. Ce débat renforcera la légitimité des décisions prises lors de la conférence des Parties (COP21) de Paris qui sera organisée par la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et qui impacteront la vie des générations actuelles et futures. Au total, 10.000 citoyens sont identifiés à travers le monde dans 100 différents pays soient 100 citoyens par pays.

Ce débat citoyen planétaire s'est articulé autour de cinq séquences avec chacune, une projection de film sur la question liée au changement climatique. A la fin de chaque séquence, tous les participants à travers le monde passent au vote dont les résultats sont rendus publics progressivement jusqu'à la fin de ces cinq séquences.

La 1ème séquence porte sur l'importance de lutter contre le changement climatique. Après avoir visionné un film sur le changement climatique, les 10 citoyens par table se lancent dans le débat. Cinq questions ont été soumises au débat. Chaque participant exprime ses propres connaissances personnelles sur le changement climatique, les effets de serre, les activités humaines en lien avec le changement climatique, etc. Cette séquence évoque deux concepts clés : l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le changement climatique. L'adaptation en revanche, c'est adapter nos sociétés aux changements climatiques qui vont de toute façon se produire. Il y a des effets nocifs (sécheresse, inondations, élévation du niveau de la mer, etc.), d'autres effets peuvent être positifs à l'instar de l'augmentation du rendement agricole dans certaines régions, climat plus favorable au tourisme dans d'autres.



Photo: JB

La 2ème séquence s'est appesantie sur les outils pour combattre le changement climatique. Un débat autour de chaque table a eu lieu, après la projection d'un film sur les outils, pour permettre de cerner le niveau de compréhension des participants. Concernant ces outils, il faut relever que certains sont réglementaires à l'exemple des taxes, d'autres sont incitatifs à l'exemple des aides à la recherche, des subventions aux énergies renouvelables. En effet, il se pose aussi le problème de l'échelle d'action et des coûts de l'énergie. Quelques questions telles que « Serons-nous prêts à payer ce prix plus élevé? », « Faudra-t-il agir au niveau local ou au niveau global », etc. ont permis d'illustrer le débat.

Quant à la 3ème séquence, les éléments abordés concernent les négociations des Nations-Unies et les engagements nationaux. Après avoir toujours visionné un film, les échanges ont porté essentiellement

sur la 21ème Conférence des Parties (COP21) de Paris. En effet, quelles seront les propositions lors de la COP21? La question est de savoir si les contributions nationales en faveur du climat devraient être obligatoires, et si les engagements relatifs à l'adaptation et l'atténuation doivent être pris au niveau national ou relever de la responsabilité mondiale. Pour illustrer le débat de cette séquence, quelques questions telles que « Quel impact pourrait avoir la conférence de Paris ? », « Tous les pays devraient-ils être d'accord pour un objectif global? », « Serait-il utile à quel horizon? », etc. ont été administrées aux participants.

La 4ème séquence aborde la question de l'équité et du partage des efforts. Ce volet concerne les responsabilités communes mais différenciées en fonction de la situation passée, présente et à venir de chaque pays, ainsi que les capacités respectives, présentes et futures, des différents pays.

Il faut noter qu'en 2009, les pays développés ont convenu de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en vue d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs mesures contre le changement climatique. Aussi, il est question dans cette séquence de savoir si, et à quelle hauteur, les contributions du secteur privé devraient être prises en compte dans les 100 milliards de dollars ou si, seules les ressources publiques, doivent être comptabilisées dans les efforts financiers pour agir contre le changement climatique. « Comment partager les efforts pour limiter le changement climatique de manière équitable entre les pays qui ont émis, qui émettent et qui vont émettre demain ? », « Les pays riches

devraient-ils financer les autres pays pauvres à développer les énergies renouvelables ? Si oui à quelle hauteur ? », sont quelques questions illustratives administrées aux participants au cours de cette séquence.

En fin, la 5^{ème} et dernière séquence porte sur les moyens à mettre en œuvre pour s'assurer que tous les pays tiendront leurs promesses. Les débats ont porté sur comment encourager les pays à tenir ces engagements ? Les pays ou la communauté internationale devraient-ils avoir la possibilité de vérifier les mesures mises en place en faveur du climat par les autres pays ? Doit-on les vérifier et comment ? Ce volet concerne le défi

de la transparence, du compte rendu de la préparation et de la mise en œuvre des programmes, des actions, des progrès et des contrôles.

Les résultats de vote de chaque séquence (<http://climateandenergy.wwwviews.org/>) montrent qu'au niveau mondial 79% des citoyens déclarent être concernés par les conséquences du changement climatique et 63% pensent que le monde devrait, à l'occasion de la conférence sur le climat et l'énergie, prendre une décision pour limiter le réchauffement de la température moyenne à 2°C. Les résultats du Tchad sont comparés avec ceux au niveau mondial et africain.

En effet, 86% des Tchadiens déclarent être très concernés par les conséquences du changement climatique contre 79% au niveau mondial et 83% au niveau africain. La majorité des Tchadiens se déclarent en faveur de subventionnement des énergies à faible émission de carbone telles que des énergies éoliennes et solaires pour permettre une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, 34% des citoyens Tchadiens estiment que le changement climatique doit être une priorité nationale. Ces résultats montrent à suffisance que les citoyens tchadiens sont préoccupés par ce phénomène mondial.

Jareth BEAIN

Conférence débat sur les Perspectives économiques en Afrique subsaharienne

L'université de N'Djamena, en collaboration avec les partenaires financiers et techniques du Tchad, notamment les Représentations Résidentes du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Africaine de Développement (BAD), a organisé une conférence débat ce lundi 29 Juin sous le thème « Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne ». La conférence débat est animée par un panel d'éminents économistes de notoriété internationale, composé du Représentant Résident du FMI au Tchad, M. Jean-Claude NACHEGA, le Représentant Résident de la BAD au Tchad, le Pr Michel-Cyr DJIENA-WEMBOU, la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, Mme Mariam MAHAMAT NOUR et du Recteur de l'Université de N'Djamena, Dr Ali ABDERAMANE HAGGAR (modérateur). Les conférenciers ont tenu en haleine un public composé d'étudiants en master et licence, des professeurs d'université, des responsables d'institutions publiques et privées et des journalistes. D'entrée de jeu, les bienséances ont porté sur la nécessité de pérenniser ce cadre d'échanges et de discussions afin d' « éviter un désert intellectuel » au Tchad. La conférence est marquée par les interventions remarquables et complémentaires des trois panélistes.

Le Représentant du FMI a axé son intervention sur la présentation des perspectives économiques de l'Afrique Subsaharienne en 2015. Le conférencier a indiqué que le FMI publie chaque année deux numéros (avril et octobre) de la série « Perspectives économiques régionales ». Le contenu de sa présentation, basée sur le numéro d'avril 2015 dont le thème central est « Faire face aux vents contraires », est articulé autour de cinq points essentiels : (i) Perspectives de croissance économique de l'Afrique Subsaharienne (PIB réel agrégé), (ii) la baisse des cours mondiaux des matières premières, (iii) les vulnérabilités et risques, (iv) l'épidémie de fièvre Ébola et (v) les implications stratégiques.

Abordant la question des performances de l'Afrique au Sud du Sahara (ASS), M. Jean-Claude NACHEGA a indiqué que la croissance économique dans cette sous-région restera relativement soutenue et forte autour de 4,5% en 2015 (comparée à 5% en 2014). Le ralentissement modéré de la croissance observé par rapport à l'année 2014 s'explique par les facteurs suivants : (i) la baisse des cours internationaux du pétrole entamée en juin 2014 ; (ii) le ralentissement économique en Afrique du Sud à la suite de grèves dans le secteur minier et (iii) l'épidémie de fièvre Ebola qui a fortement nui à la croissance des pays tels que la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. Un argument corroboré par le fait que si ces pays sont exclus de l'échantillon, la croissance de l'ASS se situe à 5,4%. D'après le conférencier, les effets de la chute des cours internationaux du pétrole sur les économies de la sous-région sont hétérogènes. En effet, bien que les pays exportateurs de

pétrole enregistrent une chute des recettes pétrolières, creusant les déséquilibres budgétaires et les déficits des comptes extérieurs courants, les pays importateurs de pétrole verront une baisse de leur facture énergétique. Cependant, l'effet négatif de la chute des cours internationaux du pétrole sur les pays exportateurs est atténué par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro du fait de la parité fixe euro-FCFA. L'appréciation du dollar par rapport à l'euro s'explique par l'anticipation du retrait imminent des mesures monétaires non conventionnelles de la Réserve fédérale des Etats Unis (Fed).

L'économie tchadienne, fortement dépendante du pétrole, n'est pas épargnée par la morosité de la conjoncture économique mondiale. En effet, les taux de croissance réelle du Tchad s'est établi à 6,9% en 2014 et projeté à 7,6% en 2015 et 4,9% en 2016. La croissance en 2015 est soutenue essentiellement par le secteur pétrolier car la croissance du PIB réel incluant le secteur pétrolier se situe à hauteur de 43,4% cette année. Le conférencier explique l'expansion du secteur pétrolier par la mise en valeur des nouveaux gisements. Quant à la croissance du secteur hors pétrole, projetée à 2,1% en 2015 contre 7,1% en 2014, sa faiblesse s'explique par la réduction de moitié des dépenses d'investissement consécutive à la baisse anticipée des recettes pétrolières.

Les projections du FMI font état d'un ralentissement économique beaucoup plus important qu'initialement prévu dans les trois pays touchés par la fièvre hémorragique Ebola (Guinée, Liberia et Sierra Leone). La réponse du FMI a consisté à un soutien financier et des conseils en matière des politiques macroéconomiques. Les décaissements du FMI totalisent environ 290 millions de dollars entre septembre 2014 et mars 2015 et ces trois pays ont bénéficié d'un allègement de dette équivalant à 100 millions de dollars.

En guise de conclusion, M. Jean-Claude NACHEGA a admis que les prescriptions de politiques économiques dépendront de la spécificité de chaque économie. Toutefois, il suggère que les pays exportateurs de pétrole corrigent leur trajectoire budgétaire et, le cas échéant, assouplissent leur régime de change. La nécessité

de poursuivre la réforme des subventions énergétiques et d'entamer un processus vers des mécanismes de fixation automatiques des prix des carburants et de l'énergie est vivement recommandé.

Le Pr Michel-Cyr DJIENA-WEMBOU est intervenu pour faire une lecture géostratégique des chiffres présentés par son prédécesseur. Il considère la géostratégie comme la définition d'une stratégie globale à partir des données économiques, géographiques et politiques. Le Professeur a considéré l'école comme un instrument non seulement de développement de conscience de la supériorité de chaque peuple, mais aussi un outil de domination des peuples. C'est pourquoi les décideurs et les enseignants doivent veiller au contenu des formations dispensées au risque de voir la pensée du bourreau s'imposer à tous. Le conférencier a conclu en mettant l'accent sur les réformes économiques dans le sens d'assurer une égalité sociale et la diversification et la transformation structurelle comme des prescriptions de politique économique aux pays africains.

Mme Mariam MAHAMAT NOUR a souligné la nécessité d'une vision à long terme de l'économie tchadienne et que l'Etude nationale prospective «Tchad Vision 2030» s'inscrit dans ce cadre. Elle a ensuite insisté particulièrement sur la promotion de l'agriculture pour assurer le développement et la diversification du tissu économique du Tchad.

La conférence a pris fin après une séance de questions-réponses axées sur les enjeux de la parité FCFA-euro, l'importance de l'énergie pour la croissance, l'intégration régionale et la croissance, la réconciliation des africains avec leur histoire, l'atteinte par le Tchad du point d'achèvement de l'IPTE, le lien entre santé et croissance, l'impact de la crise sécuritaire sur la conjoncture économique etc.

En guise de conclusion, le Recteur de l'Université de N'Djamena s'est réjoui de la tenue de cette conférence inédite. Il souhaite que ces rencontres se multiplient pour le bonheur surtout des futurs cadres du Tchad.

Aristide MABALI

Equipe de rédaction

Directeur de Publication:
Jareth BEAIN

Redacteur en Chef
Aristide MABALI

Rédacteur en Chef en Chef Ajoint
Guy Dabi GAB-LEYBA

Chargé de diffusion
Rony DJEKOMBE

Ce numéro a vu la contribution financière du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Tchad, toutefois les avis émis sont ceux des auteurs.

Ont participé à la préparation de ce numéro: Romain DJIKOLMBAYE (Infographe) et Abdelhack HAMIT

Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Soutenabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET).

Siège: Quartier Gassi

B.P.: 2141 N'djamena (Tchad).

Email:
nos_contacts@croset-td.org

Site web: www.croset-td.org

Tél.: (+235) 66 31 99 68 / 62 30 36 66/ 63 27 00 01

Impression: Aubaine Graphic

Tirage: 1000 exemplaires